



INSTITUT
ROBERT BADINTER

Études et recherches
sur le droit et la justice

JUIN
2026

ACTU-RECHERCHE

LES ÉMEUTES URBAINES DE L'ÉTÉ 2023

La mort du jeune Nahel le 27 juin 2023 à Nanterre, tué par le tir d'un policier lors d'un contrôle routier, a déclenché dans les quartiers populaires de plusieurs villes des nuits d'émeutes (incendies, dégradations, pillages), brèves mais intenses. Elles ont débouché sur la mise en cause d'environ 8 000 personnes (pour 3 000 infractions). C'est au profil et aux motivations de ces émeutiers, d'une part, et aux différentes mesures institutionnelles prises, d'autre part, qu'une équipe de neuf chercheurs et chercheuses du CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales) s'est intéressée.

En s'appuyant sur les données policières et judiciaires, ainsi que sur l'analyse de huit villes, en région parisienne et hors d'Île-de-France, leur étude permet d'objectiver une réalité complexe, avec des configurations et dynamiques hétérogènes, nationales et locales. L'analyse va à l'encontre des lectures binaires (émeutiers d'un côté, non émeutiers de l'autre) et des stéréotypes médiatiques et politiques (émeutiers délinquants, marginaux de plus en plus jeunes, crise de l'autorité parentale, etc.), dégagant plusieurs profils types (engagé/non-engagé/passif/actif) qui ne sont pas étanches, les modes d'implication d'une personne pouvant évoluer. Les émeutes ne sont pas coordonnées par un type d'acteur/groupe, mais résultent de formes rapides et *ad hoc* d'auto-organisation.

De même les motivations et les dynamiques sont plurielles et changeantes. Elles charrient révolte et colère par une identification collective à Nahel mais, au-delà de la nature politique du mouvement, se joue aussi une compétition ludique entre et au sein des quartiers, compétition exacerbée par les réseaux sociaux qui constituent, avec les fusées d'artifice (dont les stocks ont été vite épuisés), un outil central de mobilisation et d'organisation. S'ajoutent des opportunités économiques avec des pillages à la fois utilitaires et démonstratifs et des règlements de contentieux individuels ou collectifs préexistants. Trait particulier de ces émeutes de l'été 2023, les forces de maintien de l'ordre ont été déployées massivement, bénéficiant eux aussi d'outils technologiques (vidéo-surveillance, observation des réseaux sociaux) pour agir et se coordonner efficacement. L'action judiciaire a également été forte et immédiate, avec un taux élevé de déferrement, amenant devant la justice des profils inhabituels de mineurs pour lesquels la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a en majorité requis des mesures éducatives plutôt qu'un contrôle judiciaire. Ce qu'avait mis en lumière l'étude flash de la PJJ, produite dès juillet 2023, dont la lecture vient compléter utilement celle du rapport du CESDIP.

#29

QUESTIONS À :

Fabien Jobard,
directeur de recherche CNRS au CESDIP



ayant conduit la recherche sur les émeutes de l'été 2023 aux côtés de François Brasdefer, Benoît Demir, Renaud Epstein, Antoine Jardin, Coline Köves, Jacques de Maillard, Julien Noble et Thibaud Richard

IRB : L'étude du CESDIP résulte d'une lettre de mission des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Intérieur et de la Justice. Elle parle d'« émeutes urbaines » et vous demande de dresser le profil des « auteurs » de violences. Ces termes ne sont pas neutres. Comment vous les êtes-vous appropriés et comment les avez-vous objectivés ?

FJ : En effet, avec « émeute », aux résonnances bestiales (il ne s'agit même pas de foules, mais de « meutes »), le mot qui qualifie, d'abord, disqualifie. Avec l'épithète « urbaine », le terme perd quelque peu sa charge dévalorisante. Parler d'émeutes de la faim suggère que la mise en mouvement, la mobilisation, l'émeute... est légitime – ou en tout cas, n'est pas sans raison. Depuis plus de trente ans, « émeute urbaine » est devenu l'expression qui désigne un ensemble de violences collectives tournées contre les biens et contre les forces de sécurité qui ont pour cause une intervention policière contestée, le plus souvent mortelle, et pour cadre les cités des villes de banlieue.

Chaque langue nationale a ses difficultés avec ce terme. En août 2011, le Premier ministre anglais David Cameron tentait d'imposer le complément du nom *consumers* pour, dans le sillage du sociologue Zygmunt Bauman, escamoter les rapports police/jeunes ou police/noirs et réduire ces révoltes à des « révoltes consuméristes », à de la délinquance acquisitive et du vol. Quant aux Allemands, ils se réfugient, comme souvent, derrière le terme anglais *riot*, ce qui leur permet à la fois de faire l'économie de la description et de faire de telles violences des événements aussi étranges qu'étrangers.

Pour nous, chercheurs et chercheuses, capter les émotions véhiculées par les termes employés par nos interlocuteurs sur le terrain est primordial. On pourrait certes employer les mots de « révolte » ou « soulèvement », *a priori* préférables, mais ils referment trop vite les questions que notre

recherche entendait justement élucider : quelles sont les personnes mobilisées ? Quels sont les motifs de leur action ? Tous les gestes, du graffiti hostile à la police ou au maire de la commune au vol d'un paquet de couches, relèvent-ils à parts égales de la protestation politique ? Après plus de quatre décennies d'épisodes d'« émeutes urbaines » en France, le mot « émeute » a donc quelques avantages : il situe l'action, il rappelle les précédents, il dénote les acteurs et les causes... et il invite à la recherche.

Quel a été l'impact des réseaux sociaux ? Votre étude en montre l'ambivalence et le rôle plus complexe qu'il n'y paraît.

À chaque mobilisation collective, les médias cherchent à trouver (et vendre) du neuf et de l'inédit. Avec les gilets jaunes, on entendait souvent que « pour la première fois » les femmes se mobilisaient en nombre, ce qui est évidemment faux... Cette fois, la « nouveauté » portait sur les réseaux sociaux... quand bien même les révolutions arabes de 2011 avaient été décrites, il y a quinze ans, comme les « révolutions twitter ». L'allusion aux réseaux souligne la dimension ludique. Les vidéos en ligne, notamment les posts éphémères sur Snapchat, servent à une compétition mimétique entre villes ou quartiers, ce qui ferait basculer ces événements du côté du spectacle et de l'apparence, plutôt que du côté du politique et de la substance. On oublie ce faisant que les mêmes observations avaient été faites en 2005 durant les émeutes qui avaient suivi la mort des deux enfants de Clichy-sous-Bois, chacun, disait-on, rivalisant pour avoir le nom de sa cité dans le journal local ou mieux encore au journal télévisé. Et en 2005, on communiquait déjà très rapidement par textos.

Hormis la dimension ludique, qui accompagne toutes les mobilisations politiques, violentes ou non, deux dimensions importantes sont révélées par les réseaux sociaux. La première

est la facilitation de la coordination entre les groupes émeutiers : informations sur les lieux de réunion des policiers, sur les lieux de stockage ou de dépôt des engins incendiaires, sur les cibles possibles, etc. Mais la seconde est son exact contre-point : l'infiltration de ces groupes, sous divers pseudonymes, par les policiers, ce qui rend la connaissance de ce qui se passe et surtout de ce qui se prépare bien plus aisée qu'en 2005. Au final, les réseaux ont été un instrument majeur du rétablissement de l'ordre. Et dans un deuxième temps, les saisies de téléphones portables ont été l'un des outils alimentant le travail probatoire (voire permettant l'ouverture de procédures), ce qui a facilité le second volet répressif, le volet judiciaire et pénal.

Les émeutes de 2023 se singularisent par leur brièveté. Comment l'expliquez-vous ?

Le recours massif aux fusées d'artifice est une des singularités de cet épisode, les pillages, peu vus lors de phénomènes comparables en France ces dernières décennies, en est une autre ou les mobilisations dans des villes comme Marseille, traditionnellement à l'écart de tels épisodes. La brièveté des événements est une autre singularité. Commune par commune, ou site par site, les événements ont rarement excédé trois nuits.

Les raisons de cette brièveté sont multiples. On peut justement mentionner le recours aux mortiers qui étaient stockés depuis longtemps, en prévision de festivités diverses, comme le 14-Juillet. Ces armes sont redoutables, avec une portée supérieure à celle des équipements des polices locales, comme les lanceurs de grenades, permettant ainsi de les maintenir à distance, voire de les obliger à se retrancher derrière les murs du commissariat. Mais, les stocks sont limités et onéreux et, une fois épuisés, ce sont les forces de l'ordre qui ont déployé leurs arsenaux. Ce qu'on décrit depuis une quinzaine d'années dans la recherche comme une « militarisation de la police urbaine » a alors exercé ses effets à plein : salles de commandement, coopération police-gendarmerie, équipements offensifs avec les LBD ou les diverses grenades explosives ou de désencerclement, équipements défensifs, formations spécialisées sur la répression de ce

type de mobilisations comme les compagnie des sécurisation et d'intervention, voire les brigades anti-criminalité départementales ou districales, coordination avec les parquets, mais aussi polices municipales et leurs salles de supervision et d'information, dont les caméras surveillent parfois l'ensemble des carrefours et points de friction. Une réponse donc beaucoup plus rapide et efficace qu'il y a vingt ans. Du moins sur le moment. Car tout l'enjeu est la maîtrise de la force employée. L'intensité des interventions policières soulève de nombreux débats, sans même évoquer les procédures judiciaires nombreuses pour violence illégitime – un autre effet des réseaux sociaux ou, à tout le moins, de l'usage massif des caméras par le public.

À votre avis, quels usages institutionnels et politiques pourraient être fait de cette production de données et d'analyses que, avec d'autres rapports, vous apportez ?

La recherche menée par le CESDIP est le fruit d'une commande par trois ministères : l'Intérieur, la Justice, l'Enseignement supérieur et la Recherche. Du côté de ce dernier, d'autres programmes de recherche ont immédiatement été lancés et ont donné lieu à des publications, comme l'ouvrage *Jeunesses françaises*¹, et à des travaux impliquant plusieurs équipes, telles que « DEMAÎN » (« Dispositif d'Étude et de Mesure des Attitudes et des Inégalités au sein des Nouvelles générations ») coordonné à Versailles St Quentin par le laboratoire Printemps².

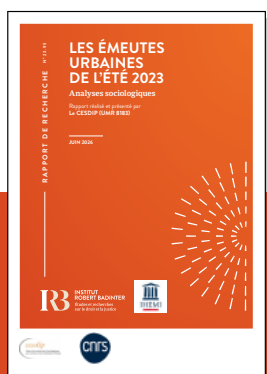
Du côté des deux autres ministères, il est intéressant de voir qu'une des dispositions de la loi dite Ripost présentée par le Gouvernement porte sur les fusées d'artifice. Au-delà, la recherche du CESDIP attire l'attention sur les motivations des « émeutiers », avec tous les gradients possibles, du jeune homme prêt à sacrifier son intégrité physique au spectateur peu impliqué, qui pourtant filme les événements de son quartier. Toutes les personnes présentes dans les rues lors des affrontements avec les forces de l'ordre ont manifesté silencieusement ou vocalement, violemment ou pacifiquement, un refus absolu du geste policier de Nanterre. Ce refus a toujours été articulé à des griefs politiques. Le plus souvent autour de la police

1 Anja Durovic et Nicolas Duvoux (dir.), *Jeunesses françaises contemporaines*, Éditions du CNRS, 2024

2 Recherche actuellement en cours dirigée par Anja Durovic, Camille Peugny et Vincent Tiberj, soutenue par l'Institut Robert Badinter.

et de la brutalité exercée contre les jeunes hommes de cité, lesquels se redécouvrent dans chaque événement de ce type comme formant un groupe social à part entière. Mais parfois aussi autour d'enjeux très locaux, comme telle ou telle politique du maire, par exemple en matière d'emploi des jeunes dans les services municipaux, d'ouverture ou de fermeture de salles pour les jeunes, de rénovation urbaine... Les motivations émeutières ont été politiques, au sens où elles se sont adressées à des instances dépositaires de pouvoir politique à l'échelle nationale, communale, locale.

Dès lors, si les politiques de sécurité et les formes de l'action policières sont la première cible des personnes mobilisées, c'est bien le lien politique entre les jeunes hommes des quartiers populaires et les représentants politiques qui fut au cœur des mobilisations. Il ne nous appartient évidemment pas de dire les leçons que ces représentants peuvent tirer de ces événements. Mais il est sûr que durant ces quelques nuits les émeutiers ont rappelé leur très vive sensibilité aux gestes des policiers, dépositaires de l'autorité publique : le tir qui a coûté la vie à Nahel Merzouk a été vu comme un acte de dégradation collective dont la responsabilité devait être portée par toutes les autorités publiques, y compris locales ou municipales.



→ Lire le rapport :
Les émeutes urbaines de l'été 2023
Analyses sociologiques

Étude flash sur le profil des mineurs déférés

Sur les 1 285 mineurs placés en garde à vue après sept nuits de violences, 579 ont été déférés. La direction de la protection judiciaire de la jeunesse a mené une étude à partir de 521 fiches de renseignements socio-éducatifs (RRSE) établis lors de ces procédures de défèrement. Les données montrent que la plupart ne semblent pas en situations de marginalités sociales et les fragilités sociales qu'ils présentent sont bien moins importantes que chez les jeunes déjà ancrés dans la délinquance. La plupart étant scolarisés et sans antécédents pénaux, ce sont des mesures éducatives qui ont été en majorité requises.

61,6 % des mineurs avaient 16 ou 17 ans.

68,2 % étaient sans antécédents judiciaires

90 % sont de nationalité française

60,5 % ont des parents séparés (taux supérieur à la moyenne nationale de 39% en 2018 pour les 15-17 ans selon l'INSEE)

22,6 % étaient suivis par les services de l'aide sociale à l'enfance

2,9 % sont des mineurs non accompagnés (taux faible par rapport aux mineurs déférés en 2019)

Dans 81,2 % des cas, au moins un des parents était présent lors du défèrement (pas de « démission parentale »)

→ Lire sur [Profil des mineurs déférés à la suite des émeutes urbaines](#) | [Ministère de la Justice](#)

Directrice de la publication : Valérie Sagant
Rédacteur en chef : Joël Hubrecht
Comité éditorial du numéro : Victoria Vanneau, Marie Romero, Élise Laurent
Conception graphique : Jean-Caillou Studio
Imprimerie : Centre d'impression numérique
Ministère de la Justice

Diffusion gratuite
ISSN - 268-5354

Institut Robert Badinter
13 place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01

Contact
contact@institutrobertbadinter.fr